Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le jeudi 21 mai 2020 à compter de 11 h 30.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire Madame Sylviane Ferland, conseillère Monsieur Denis Hébert, conseiller Monsieur Gaétan Labelle, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général Monsieur Simon Morin, Directeur des services extérieurs Monsieur Benoit Marquis, trésorier Madame Geneviève Dupras, greffière

Sont absents:

Monsieur Vincent Brochu, conseiller Madame Guylaine Blouin, conseillère Monsieur Guy Jubinville, conseiller

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
 - 2.1 Autorisation au projet de construction d'un commerce situé sur les lots 6 366 827, 6 366 826 et 6 366 825 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

3. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

3.1 Vente des lots 6 366 827, 6 366 826 et 6 366 825 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook à Gagné Lessard Sports inc. pour un montant total de 148 236,54 \$ plus les taxes applicables et autorisation de signature

4. SERVICES EXTÉRIEURS

- 4.1 Mandat à Chamard stratégies environnementales, pour un projet d'accompagnement stratégique en gestion des matières résiduelles pour un montant total de 21 630,00 \$ plus les taxes applicables
- 4.2 Mandat à CIMA + dans le cadre d'une demande d'autorisation ministérielle pour la construction d'un bassin de rétention et de travaux connexes en lien avec le ruisseau Pratt à Coaticook pour un montant de 75 471 \$ plus les taxes applicables
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

20-05-35408 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 20-05-35408

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

20-05-35409

2.1 AUTORISATION AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COMMERCE SITUÉ SUR LES LOTS 6 366 827, 6 366 826 ET 6 366 825 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK

RÉSOLUTION 20-05-35409

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour la construction d'un commerce sur les lots 6 366 827, 6 366 826 et 6 366 825 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 19 mai 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'autoriser le projet de construction d'un commerce situé sur les lots 6 366 827, 6 366 826 et 6 366 825 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 19 mai 2020 conditionnellement à :

- Que des arbres et arbustes soient plantés tel que démontré sur le plan d'aménagement;
- Que des réponses soient données pour les questions suivantes :
 - Est-ce qu'une clôture entourant la propriété pour protéger le commerce sera installée et de quel style sera la clôture ?
 - Est-ce qu'il y aura de l'entreposage extérieur temporaire et comment sera aménagé cet espace ?
 - Quel projet d'enseigne est prévu pour le commerce ?

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

3. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

20-05-35410

3.1 VENTE DES LOTS 6 366 827, 6 366 826 ET 6 366 825 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK À GAGNÉ LESSARD SPORTS INC. POUR UN MONTANT TOTAL DE 148 236,54 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 20-05-35410

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec l'article 28 de la *Loi sur les Cités et Villes* et des pouvoirs qui lui sont conférés, la Ville de Coaticook s'engage à vendre à Gagné Lessard Sports inc. les lots 6 366 825, 6 366 826 et 6 366 827, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook,

CONSIDÉRANT que la valeur des terrains totalisant les trois terrains a été fixée à 148 236,54 \$;

CONSIDÉRANT que ces montants incluent le coût des travaux permanents;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 9 900 \$ sera déduit du prix de vente en raison d'une déduction reliée à des travaux correctifs que la Ville aurait dû apporter auxdits terrains;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU:

- De vendre à Gagné Lessard Sport inc., les lots 6 366 825, 6 366 826 et 6 366 827, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook pour un montant total de 148 236,54 \$ plus les taxes applicables, moins le montant prévu pour les travaux apportés auxdits terrains:
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. SERVICES EXTÉRIEURS

20-05-35411

4.1 MANDAT À CHAMARD STRATÉGIES ENVIRONNEMENTALES, POUR UN PROJET D'ACCOMPAGNEMENT STRATÉGIQUE EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR UN MONTANT TOTAL DE 21 630,00 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 20-05-35411

CONSIDÉRANT qu'afin d'optimiser sa situation actuelle en gestion des matières résiduelles, notamment au niveau de la collecte, la Ville de Coaticook désire s'adjoindre de l'expertise d'une firme spécialisée afin d'analyser et réviser les termes des présents documents d'appel d'offres afin de diminuer les coûts de collecte et favoriser plus de concurrence et d'évaluer la faisabilité pour le rapatriement des opérations à l'interne;

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de service de l'équipe de Chamard stratégies environnementales à titre de support dans la démarche;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur général soit de mandater ladite firme ayant pour objet d'accompagnement stratégique en gestion des matières résiduelles;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU de mandater Chamard stratégies environnementales, pour un projet d'accompagnement stratégique en gestion des matières résiduelles pour un montant total de 21 630,00 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de services du 11 mai 2020, document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-420-01-401.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-05-35412

4.2 MANDAT À CIMA + DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION MINISTÉRIELLE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE RÉTENTION ET DE TRAVAUX CONNEXES EN LIEN AVEC LE RUISSEAU PRATT À COATICOOK POUR UN MONTANT DE 75 471 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 20-05-35412

CONSIDÉRANT qu'une offre de services a récemment été déposée à la Ville de Coaticook par CIMA+ dans le cadre d'un projet de construction de digue pour minimiser les impacts des inondations potentielles en lien avec le ruisseau Pratt, après vérifications auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

CONSIDÉRANT que le projet est assujetti à la procédure d'évaluation environnementale;

CONSIDÉRANT la réception de l'offre de service de CIMA + pour réaliser un tel mandat;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs, soit de mandater CIMA + pour effectuer ledit mandat pour un montant maximal de 75 471 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de mandater CIMA + dans le cadre d'une demande d'autorisation ministérielle pour la construction d'un bassin de rétention et de travaux connexes en lien avec le ruisseau Pratt à Coaticook pour un montant maximal de 75 471 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

20-05-35413 6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 20-05-35413

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU que la séance soit close à 11 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon Madore, maire	Geneviève Dupras, greffière